



**Autoroutes du Sud de la France  
Madame Josiane COSTANTINO  
Directrice des ressources humaines  
74, allée de Beauport – CS 90304  
84278 Vedène Cedex**

Lunel, le 21 octobre 2011

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Votre courrier  
DRH/JP/JC n°11-100

Madame,

Je fais suite à votre courrier cité en objet, lui-même en réponse à notre lettre du 8 octobre 2011. Ce dernier listait 4 points très précis sur lesquels nous espérions de l'entreprise des réponses tout autant précises, à même d'éclairer les salariés.

Hors, nous nous étonnons de vos réponses qui sont pour le moins incomplètes :

1. Aucune réponse de votre part sur le fait que, sur le « bulletin de situation » envoyé par l'IPSEC, soit pré-cochée l'option actuelle du salarié. De même, vous ne répondez pas sur le fait que toutes les options possibles auraient dû être mentionnées.
2. Aucune réponse de votre part également sur le fait que la rédaction de ce « bulletin de situation » enferme les salariés qui le signeraient tel quel, et donneraient toutes prérogatives à l'IPSEC pour effectuer toutes opérations sur leurs comptes, y compris contre la réelle volonté des salariés concernés.
3. Concernant les tarifs, vous daignez tout de même répondre que « *les tarifs seront très prochainement communiqués aux salariés par l'IPSEC* ». Et pourtant, douze jours après la rédaction de votre courrier, force est de reconnaître que les salariés ne sont toujours pas en possession des tarifs réels qui seront appliqués par l'IPSEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. C'est d'autant plus inconcevable que la date limite de réponse est fixée au 7 novembre prochain.

En somme, vous demandez aux salariés de s'engager sur la base d'affirmations de la part d'ASF et de l'IPSEC, sans qu'ils puissent vérifier la teneur de vos affirmations. Nous n'avons jamais connu une pareille situation!

Nous ne comprenons pas une telle obstination à ne pas communiquer les tarifs définitifs de l'IPSEC, afin que les salariés puissent faire leur choix en toute transparence et connaissance de cause.

Pour finir, je tiens à vous rassurer sur vos légitimes inquiétudes quant à notre demande des tarifs auprès de VIAZIMUT. Ainsi, et sans avoir à nous justifier, nous avons fait la même demande, et cette dernière a récemment répondu. Et, en toute logique, VIAZIMUT a transmis ses tarifs pour 2012 en même temps que le bulletin d'adhésion que les salariés pourront renvoyer pour leur choix optionnels.

Enfin pour conclure, nous aurions certes apprécié que l'IPSEC agisse de même, et transmette ses tarifs 2012 concomitamment à son bulletin d'adhésion. Hélas, ces deux prestataires n'ont visiblement pas la même conception de leur mission auprès des salariés.

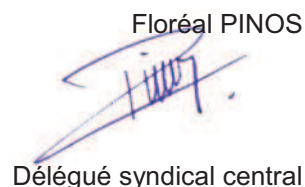
En souhaitant avoir répondu à une question apparemment essentielle à vos yeux, permettez, à notre tour, espérer avoir enfin, en retour, les réponses aux interrogations que se posent bon nombre de salariés. Vous avez une obligation de transparence envers eux.

De plus, je souhaite vous rappeler que nous sommes toujours en attente d'une réponse à notre courrier du 4 octobre 2011 sur ce même dossier, abordant notamment le libre choix des retraités et la nouvelle grille tarifaire de l'IPSEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Floréal PINOS



Délégué syndical central

PS : Vous noterez que, cette fois-ci, nous n'envoyons pas ce courrier à l'IPSEC qui semble avoir une fâcheuse tendance à ne pas répondre à nos interrogations. Cela semble pourtant être la moindre des courtoisies.